

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement, a adopté le 4 juin 2019 un premier projet de résolution numéro **PP19-14003** intitulé : « Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions prévues aux articles 8 et 24 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), le premier projet de résolution PP19-14003 à l'effet de permettre une hauteur de bâtiment supérieure à la hauteur maximale autorisée pour le bâtiment situé au 3532, rue Bélair. »

L'objet du projet de résolution est à l'effet d'autoriser une hauteur de bâtiment supérieure à la hauteur maximale autorisée, et ce, aux conditions suivantes :

- La hauteur maximale autorisée est de 10,88 m à partir du point bas de la membrane ou 11,42 m à partir du point haut de la membrane;
- La demande de permis de transformation doit être déposée dans les 3 mois suivant l'autorisation, sans quoi la présente autorisation deviendra nulle.

La demande déroge aux articles 8 et 24 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) en ce qui a trait à la hauteur maximale prescrite.

Ce projet vise la zone 0551 qui se situe le long de la rue Bélair, entre l'avenue Shelley et la 16^e avenue.

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le **jeudi 13 juin 2019 à 18 h** au 405, avenue Ogilvy, salle 201 à Montréal.
3. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'elle désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.
4. Ce projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de résolution et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement, située 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures habituelles d'ouverture.

Fait à Montréal, le 5 juin 2019

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers